

le prélat avec la dernière inconvenance et lui jeta avec emportement le passe-partout du séminaire qu'il lui avait donné pour pouvoir entrer à toute heure sans y être annoncé : il le traversa dans toutes ses vues et affecta dorénavant de lui refuser même jusqu'aux moindres égards de la bienséance. Enfin, il en vint à des extrémités incroyables. Un jour, à la tête de ses gardes et de la garnison du château, il investit l'église et la maison de l'évêque. Le prélat, sans s'étonner, fait au pied de l'autel sa prière avec le sacrifice de sa vie ; puis paraît à la porte de l'église devant le gouverneur et sa petite armée. Le bruit courut que M. de Mezy avait donné ordre de le saisir ou de tirer sur lui : mais ce fait est difficile à croire et d'ailleurs il a été désavoué. Ce qui est certain, c'est que les soldats, loin de lui faire la moindre insulte, défilèrent respectueusement devant lui et lui firent en passant, comme s'ils s'étaient donné le mot, chacun le salut des armes qu'on ne fait qu'aux princes et aux généraux. Le gouverneur, confus de sa conduite, se hâta de se retirer.

Cette affaire fit naturellement grand bruit à la cour. A la vérité l'évêque ne porta aucune plainte ; mais toute la colonie le fit pour lui. M. de Mezy n'en continua pas moins à faire ses efforts pour contrecarrer le prélat dans tous ses plans, surtout à l'occasion des aîmes et des cures. Ainsi que nous l'avons déjà fait entendre, les prêtres ne desservaient d'abord les paroisses du Canada que par commission de l'évêque ou du séminaire, auquel une promesse de vive voix ou par écrit les liait d'ordinaire, suivant le dessein qu'avait M. de Laval de faire de tous les ecclésiastiques de son diocèse un peuple de frères. Lors de son voyage en France, on lui avait accordé que les dîmes seraient payées aux directeurs du nouveau séminaire, et taxées au treizième de tout ce qui se doit à l'église. M. de Mezy chicana sur ce chiffre tout le temps qu'il fut encore au pouvoir, fomenta partout des mécontentements contre l'évêque et appuya les plaintes des colons qui devinrent enfin imenaçantes, malgré les concessions que ce prélat avait faites, qu'il fallut retirer le missionnaire qui demeurait sur la côte de Beaupré, où il n'était plus en sûreté.

Ces représentations et ces clameurs ne cessèrent que lorsque le conseil supérieur eut réduit les dîmes au vingt-sixième : un arrêt fut rendu alors qui réglait cet objet, en disant qu'elles seraient payées en grains et non en gerbes, et que les terres nouvellement défrichées ne paieraient rien les cinq premières années. Ce règlement fut exécuté. Mais dans la suite, la colonie s'étant encore accrue, il parut nécessaire d'établir de nouvelles missions et de nouveaux curés. On demanda alors que les cures fussent détachées du séminaire et que les dîmes appartenissent aux curés, et en même temps on traita de leur